



FÉDÉRATION FRANÇAISE
D'ÉQUITATION



LIVRE BLANC

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION - FFE.COM



Ce livre blanc a été réalisé par la Fédération Française d'Equitation (FFE) dans la perspective des élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

La FFE assure la défense des intérêts des établissements équestres en matière de politiques publiques portant notamment sur l'économie et la fiscalité, l'agriculture, l'identification et la réglementation sanitaire des équidés, le tourisme durable, la médiation équine et l'accessibilité de ses activités pour des personnes en situation de handicap, la politique sportive et la gouvernance des fédérations, l'emploi et la formation.

Ce document a vocation à sensibiliser les candidats sur la réalité de l'équitation en France et les sujets à porter lors de leur mandat.

SOMMAIRE

Édito du Président	3
I. Présentation de la Fédération Française d'Equitation	4
II. Les bénéfices de l'équitation au service des territoires	5
III. Soutenir et promouvoir l'équitation dans les territoires	9

A lors que les élections municipales se dérouleront dans quelques mois, la situation politique et budgétaire actuelle se veut particulièrement sensible, y compris pour les collectivités locales. Les communes doivent défendre leur budget face à des arbitrages politiques, ce qui conduit à revoir à la baisse les moyens alloués à de nombreuses politiques.

Ainsi, il convient de rappeler que les établissements équestres sont concernés par les politiques publiques locales, bien au-delà de la pratique sportive ou de loisir. Implantés sur l'ensemble du territoire national, y compris dans les zones rurales, périurbaines ou ultra-marines, ils représentent de véritables lieux de vie, favorisant le lien social, l'insertion et le dynamisme économique et éducatif des territoires.

Dans un contexte de contraintes économiques, il nous paraît indispensable de rappeler le rôle essentiel que jouent les établissements équestres auprès des citoyens, ainsi que leur contribution, à différents égards, pour les territoires dans lesquels ils sont implantés.

Ce livre blanc a pour objectif de vous présenter, en tant que candidats aux élections municipales, la place de l'équitation dans les territoires, et de vous sensibiliser à ses enjeux, afin de construire une filière équestre résiliente, durable et en accord avec les besoins de notre société.

Frédéric Bouix,
Président de la FFE.



VOUS AVEZ UN PONEY-CLUB OU UN CENTRE ÉQUESTRE SUR VOTRE COMMUNE ?

L'équitation au service des territoires, c'est :

- **un moteur économique** : coût financier moindre dans le budget municipal, secteur créateur d'emplois, ressource financière par l'assujettissement à certains impôts locaux
- **une filière au service des scolaires** : opération *Poney École*, programme *Cheval & Altérité* pour les enfants en ULIS...
- **un atout pour l'animation et la sauvegarde des territoires** : manifestations, tourisme équestre, *Journée du cheval*, *Fête du poney*...
- **un levier vers l'inclusion sociale** : démarche Cheval et Diversité avec la médiation équine
- **un atout pour l'environnement** : lien entre les zones rurales et urbaines, préservation de la nature, entretien responsable des sentiers de randonnée, pâturage des chevaux.

Un soutien des collectivités locales à l'équitation par :

- **une réponse à apporter aux défis rencontrés par la filière équestre** : emprise foncière, éligibilité aux aides publiques, installation...
- **une participation des communes au défi du transport**, dans le cadre de l'opération *Poney École* par exemple
- **un aménagement du territoire adapté aux équidés** : identification des voies praticables à cheval en évitant les voies "grises", développement de haltes équestres...
- **une préservation des infrastructures équestres municipales** : investissements, redevance d'exploitation...
- **une amélioration de la visibilité et de la communication de l'offre équestre** proposée à l'ensemble des populations et dans le panel touristique.

PRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION

Créée en 1921, la Fédération Française d'Équitation (FFE) est une association Loi 1901, agréée par le ministère en charge des Sports, et délégataire d'une mission de service public.

Troisième fédération olympique sportive en France, avec 625 000 licenciés en 2025, dont 80% de cavalières, faisant d'elle la première fédération en nombre de licenciées féminines, la FFE participe activement au développement d'activités équestres sur le territoire, à la promotion des métiers équestres et à l'organisation des compétitions.

Reconnue comme organisme certificateur, elle développe des titres à finalité professionnelle ou des formations de spécialisation. En tant que représentante des activités équestres, la FFE est également un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et joue un rôle clé dans la représentation et la défense des intérêts de ses clubs.

Avec 9 500 établissements, dont 6 000 poney-clubs et centres équestres, l'équitation est le premier employeur sportif privé en France, avec 30 000 actifs au sein de ces établissements, constituant une filière économique équilibrée, créatrice d'emplois non subventionnés, notamment pour les territoires ruraux.

De plus, la FFE participe au développement du tourisme équestre, grâce à l'identification et l'aménagement d'itinéraires équestres ou la formation de professionnels dédiés. A cet effet, le Comité National de Tourisme Équestre (CNTE) mène des actions emblématiques de promotion du tourisme équestre telles que l'*Equirando*, la *Journée de l'Attelage* ou encore la *Journée de la Randonnée équestre*.

Ainsi l'équitation, qu'elle s'adresse à des publics scolaires, à des personnes à besoins spécifiques via la médiation équine, ou encore aux touristes et amateurs de randonnée équestre, constitue un ensemble de leviers de développement à la disposition des municipalités et intercommunalités. Ces initiatives représentent une véritable opportunité pour la dynamisation des territoires, permettant d'ancrer durablement l'équitation au cœur des politiques publiques locales.

LA FÉDÉRATION EN CHIFFRES

3^Efédération
olympique
sportive1^{ER}employeur
sportif privé avec
près de 30 000
actifs

34

disciplines équestres
dont 3 olympiques
et 1 paralympique,
toutes mixtes

9 500

établissements dont
6 000 poney-clubs et
centres équestres

625 000

licenciés en 2025
dont 80% de
cavalières1^{ÈRE}fédération
en nombre
de licenciées
féminines

LES BÉNÉFICES DE L'ÉQUITATION AU SERVICE DES TERRITOIRES



L'ÉQUITATION, SECTEUR ÉCONOMIQUE POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

La présence d'établissements équestres constitue une réelle plus-value pour les collectivités locales, notamment en raison du moindre coût financier qu'ils représentent dans le budget municipal. En effet, **près de 15% d'établissements équestres exercent leurs activités dans des infrastructures publiques, louées ou mises à disposition par les collectivités, la majorité des autres infrastructures sont privées et n'engendrent pas de coûts d'entretien**, tout en offrant une diversité d'activités de sport-loisirs (compétition, loisir, tourisme, inclusion grâce à la médiation équine).

De même, la filière équestre est créatrice et pourvoyeuse d'emplois dans les territoires avec ses 30 000 actifs. En effet, il existe de **nombreux métiers exercés dans l'environnement équestre** : enseignant d'équitation, maréchal-ferrant, accompagnateur de tourisme équestre ou encore vétérinaire équin par exemple. De plus, certaines fonctions en lien avec les activités équestres, notamment les enseignants d'équitation et palefreniers soigneurs, ont été reconnues comme relevant de la catégorie des **métiers en tension**, permettant de faciliter le recrutement en France et dans les territoires en faisant appel à des salariés extracommunautaires.

Enfin, **assujettis à la fiscalité**, les établissements équestres sont également redevables de certains impôts locaux et constituent dès lors une ressource financière.

L'ÉQUITATION ET LES SCOLAIRES

→ L'opération Poney École

Initiative de la FFE, en partenariat avec les ministères en charge des Sports et de l'Éducation nationale, l'opération *Poney École* met en relation des écoles maternelles et primaires avec des clubs adhérents à la FFE, afin de faire découvrir l'équitation aux élèves et initier des cycles d'équitation scolaire. La Fédération a, à ce titre, élaboré des supports pédagogiques destinés aux élèves et aux enseignants.

Chaque année, de nombreux poney-clubs participant à l'opération *Poney École* proposent de l'équitation scolaire, permettant pour les élèves de découvrir un sport aux valeurs éducatives fortes, au contact de la nature et de l'animal, et pour les enseignants de bénéficier de contenus en rapport avec les programmes scolaires.

Depuis plus de dix ans, **plus de 100 000 élèves de 5 000 classes** ont participé à l'opération *Poney École*. Véritable succès chaque année, l'opération a été reconduite pour l'année scolaire 2025 - 2026.

→ Le Programme Cheval et Altérité

Le Programme *Cheval et Altérité*, a été imaginé par la FFE, en collaboration avec la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne Privés Non Lucratifs (FEHAP), des collectivités locales, les professionnels de la filière équestre et de l'Éducation nationale et des Établissements ou services sociaux ou médico-sociaux (ESSMS). Ce programme a bénéficié du soutien du Fonds de dotation Paris 2024.

Au cours de huit séances, les activités équestres ont été positionnées comme levier et facilitateur des apprentissages scolaires et d'inclusion. **De 2022 à 2024, 78 clubs ont ainsi accueilli 2 550 enfants de dispositifs ULIS ou ESSMS, âgés de 5 à 25 ans, dans le cadre de 112 projets. 1 650 carnets poney ont été distribués à cette occasion.**



Médiation équine au service des enfants de classes ULIS

La FFE s'est associée au projet mené par le département des Hauts-de-Seine à travers une politique sportive en faveur des populations les plus fragiles et les personnes en situation de handicap.

Le dispositif départemental Plein Air Handicap et Activités équestres adaptées s'adresse aux établissements spécialisés (IME, SESSAD, etc) et aux ULIS auxquels sont proposés des cycles d'E.P.S. autour des Activités Physiques de Pleine Nature et des activités équestres.

Ces activités sont proposées dans les trois centres équestres, propriétés du Département, gérés sous la forme de concession de service public.

La collaboration entre le Département des Hauts-de-Seine, la DSDEN 92 et la FFE, s'est également formalisée par l'élaboration d'un livret d'accompagnement pédagogique « Mon carnet poney » et la formation des professionnels.



L'ÉQUITATION, UN ATOUT POUR L'ANIMATION ET LA SAUVEGARDE DES TERRITOIRES

Chaque année, **environ 20 000 journées de concours sont organisées dans toute la France**. Ces événements, réunissant petits et grands, autour des poneys et des chevaux sont un facteur de développement et d'animation des territoires, les plus souvent ruraux.

Les territoires bénéficient également des nombreuses retombées économiques engendrées par ces manifestations équestres, notamment pour les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, les sites touristiques ou encore les commerces et services, mais aussi d'une attractivité et d'une visibilité renforcées.

De plus, **le tourisme équestre, pratique en plein essor respectueuse de l'environnement et favorisant la découverte du patrimoine des régions françaises**, représente également un atout pour les territoires traversés par les itinéraires de randonnée équestre.

Dans le cadre du développement du tourisme équestre, la FFE et le Comité National de Tourisme Equestre ont mis en place *GeoCheval*, une bibliothèque d'itinéraires équestres déclinée également sous forme d'application disponible sur mobile. Cette carte permet de consulter les itinéraires de tourisme équestre à travers toute la France, grâce aux 33 000 km de sentiers, ainsi que d'identifier les établissements labellisés de la FFE sur les itinéraires (**Centres de Tourisme Équestre** spécialisés dans l'organisation de randonnées, **label Cheval étape** identifiant les établissements accueillant chevaux et poneys à l'étape pour au moins une nuit, **labels École Française d'Équitation** et **École Française d'Attelage** attestant de la qualité d'enseignement des centres équestres labellisés).

Enfin, la FFE porte chaque année **des opérations de développement** (*Journée du cheval*, *Cheval de Pâques*, ou encore la *Fête du poney* par exemple) au cours desquelles les poney-clubs et centres équestres peuvent faire découvrir à chacun des lieux où pratiquer ces activités. Ces initiatives sont aussi propices à attirer du public dans les territoires au sein desquels sont implantés des établissements équestres. Ainsi, l'équitation contribue à **l'attractivité et la préservation des territoires** du fait des nombreuses manifestations équestres et du tourisme respectueux de la nature, permettant de ce fait la sauvegarde et la vitalité des territoires, même les plus ruraux.



L'ÉQUITATION COMME LEVIER VERS L'INCLUSION SOCIALE, LE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET PROFESSIONNEL

Depuis de nombreuses années, la FFE est engagée dans le développement de la médiation animale. Consciente des enjeux majeurs liés au déploiement de cette activité, la FFE renforce ses actions de structuration grâce à sa démarche Cheval et Diversité, mise en oeuvre depuis 2017 et qui investit 5 domaines :

- le handicap et l'inclusion,
- les soins (équithérapie, hippothérapie),
- le développement personnel et professionnel (équicoaching individuel ou collectif, management et entreprise),
- l'accompagnement psychosocial (femmes victimes de violences, adolescents en décrochage scolaire, milieu pénitentiaire ...),
- le sport-santé.

Cette démarche vise à :

- Fédérer les acteurs en charge des publics spécifiques de manière à les sensibiliser aux bienfaits de l'équitation et à les rapprocher des structures équestres,
- Développer et enrichir le réseau aux niveaux national et territorial afin de toucher et favoriser un accès de proximité à un maximum de personnes en besoin,
- Structurer, professionnaliser et former les acteurs en charge de l'activité équestre pour lever les préjugés et accéder à une pratique sécurisée,
- Valoriser les activités auprès des intervenants territoriaux, de l'éducation et du sanitaire, social et médico-social,
- Accompagner les acteurs dans le but de pérenniser la pratique et d'accéder à une pratique pour tous.

Les Défis Cheval et Diversité sont nés d'une volonté de rassembler les pratiquants et de proposer **des challenges en binôme** (cavaliers en situation de handicap et cavaliers « ordinaires ») permettant de profiter pleinement de l'esprit sportif dans lequel chacun trouve sa place. Ils sont désormais déployés dans plusieurs régions (Centre-Val de Loire, Normandie, Nouvelle Aquitaine, Auvergne - Rhône Alpes). Ces Défis s'organisent autour d'ateliers de découverte et de pratique pour les bénéficiaires et les acteurs professionnels, ainsi que des compétitions (Dressage, Equifun, Equifeel, Pony Games, Ride and Run) avec équipes mixtes. Ces Défis constituent une illustration des vertus inclusives de l'équitation.

Défis 2025 en Centre-Val de Loire



Les 19 et 20 mai 2025, les Défis Cheval & Diversité étaient de nouveau organisés par le Comité régional d'équitation Centre-Val de Loire, **avec le soutien de l'ARS et l'Agence Nationale du Sport (ANS)**.

Plus de 300 personnes - dont 160 cavaliers - dirigeants d'établissements équestres, enseignants d'équitation ou encore acteurs du milieu médico-social - étaient présentes au Parc Équestre Fédéral pour deux jours de témoignages, présentations et compétitions illustrant les bienfaits du Cheval pour les publics spécifiques.

SOUTENIR ET PROMOUVOIR L'ÉQUITATION DANS LES TERRITOIRES



DÉFIS RENCONTRÉS

→ Eligibilité des établissements équestres aux aides publiques

Contrairement à de nombreuses fédérations, l'activité des établissements équestres se caractérise par **une activité économique proposée très majoritairement par des établissements non associatifs**, et de ce fait régulièrement exclus des dispositifs de financements nationaux (Ministère en charge des Sports, Agence Nationale du Sport, ...) et des instances sportives. Il en est de même des financements locaux qui privilégient souvent les associations.

→ Emprise foncière

Depuis 2005¹, **reconnues comme activités agricoles**, les activités équestres sont soumises aux mêmes règles et contraintes que leurs homologues relevant d'autres productions (accès au foncier, statut du fermage, intervention des SAFER, etc).

En effet, les dirigeants sont confrontés à **la disponibilité du foncier et aux exigences de rénovations visant à répondre à des demandes légitimes et croissantes en termes de bien-être animal, de préservation des ressources naturelles et particulièrement de l'eau**. Cette problématique est d'autant plus prégnante lorsqu'elle est à concilier avec des contraintes architecturales notamment. Face à de tels enjeux, des projets industriels ou d'habitats peuvent aisément bénéficier de soutien des collectivités au détriment des activités sportives et de loisirs que représente l'équitation.

→ Infrastructures publiques

Pour les établissements bénéficiant d'infrastructures communales ou plus largement publiques, **la redevance d'exploitation sollicitée est parfois inadaptée au regard des contraintes d'entretien et parfois des investissements à engager** pour le maintien d'une installation conforme aux exigences aux établissements recevant du public ainsi qu'à l'hébergement satisfaisant au bien-être des équidés.

¹ Loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005

ACTIONS ET SOUTIEN DES COLLECTIVITÉS

→ Une participation au défi du transport

S'agissant des activités de découverte en milieu scolaire ou pour des ESSMS, les collectivités pourraient soutenir financièrement le transport dans des établissements, souvent situés en périphérie des communes.

Par exemple, dans le cadre de l'opération *Poney Ecole*, les initiatives locales sont menées sans solliciter de financement. Néanmoins, le transport constitue régulièrement un frein dans l'expansion de cette action fédérale. Dans ce cadre, les écoles souhaitant participer à cette opération et se rendre dans un établissement équestre pourraient favoriser les déplacements doux (à pied ou à vélo), dans la mesure où cela est possible et sécurisé, ou bien solliciter la réalisation des trajets par un bus scolaire, avec une prise en charge par la commune sur laquelle est installée l'école. **Aussi, les écoles préélémentaires et élémentaires relevant des compétences des communes, ces dernières peuvent s'investir dans le projet en le soutenant à différents niveaux, notamment s'agissant de la logistique, de la communication ou encore de l'accompagnement éducatif et culturel.**

Pour des publics à besoins spécifiques (EHPAD, ESSMS...), elles pourraient également faire **le lien entre le sport et les différentes politiques publiques** dont elles ont la charge et ainsi coordonner et optimiser les organisations des transports.

→ Un aménagement du territoire adapté aux équidés



Dans une démarche de développement durable et afin de promouvoir le tourisme équestre dans leur territoire, les élus pourraient favoriser la mobilité douce, grâce au **développement et à l'identification des voies praticables à pied, à vélo ou à cheval, en évitant les voies "grises"**², qui peuvent représenter un risque de blessure pour les équidés et les pratiquants, les excluant parfois-même de ces cheminements. Cette identification peut se faire par le biais d'un balisage équestre pour lequel les collectivités locales intéressées par l'application de ce dernier peuvent faire une demande d'utilisation des marques officielles de balisage auprès de la fédération.

De plus, afin de développer davantage le tourisme équestre et faciliter la pratique du cavalier randonneur, il apparaît nécessaire que les communes puissent offrir des **installations adaptées au tourisme équestre**. En effet, si des gîtes équestres existent déjà un peu partout en France, **le développement de haltes équestres, équipées de barres d'attaches** pour maintenir les chevaux en toute sécurité, et pouvant accueillir les autres randonneurs qu'ils soient pédestres ou vttistes, semble être nécessaire afin de faciliter l'itinérance douce et permettre aux territoires de devenir une destination Cheval appréciée.

²Voie dont le revêtement est abrasif

→ Des infrastructures équestres municipales à préserver

De nombreuses communes disposent d'infrastructures équestres, témoignages du patrimoine matériel et immatériel de la culture équestre en France. La gestion de ces installations peut être source d'interrogations de la part des élus. En effet, au terme du contrat (délégation de service public, location, etc), certaines collectivités sont confrontées à devoir choisir entre la poursuite de l'activité équestre au cœur de la commune, ou même de la cesser, par méconnaissance de l'environnement équestre ou en raison de projets commerciaux perçus comme plus rentables.

Les élus municipaux doivent s'assurer du **bon encadrement des loyers ou redevances** demandés aux établissements équestres. Pour ce faire, les collectivités doivent tenir compte de **l'impact social et sociétal des établissements équestres** qui sont non seulement une activité économique mais surtout qui disposent d'une portée sociale, éducative et sportive. Ces dimensions doivent être pleinement intégrées dans les réflexions pré-contractuelles et dans les décisions des communes. Les activités équestres permettent de **maintenir un lien humain-animal** pour des populations bien souvent citadines. Au regard des enjeux sociétaux contemporains (omniprésence des écrans, inactivité physique, risques liés à la santé mentale notamment), il est primordial de les préserver.

→ Une meilleure visibilité de l'offre équestre dans le panel touristique

En collaboration avec l'office du tourisme, la commune peut assurer **une visibilité adaptée aux activités proposées sur son territoire à destination d'un public à la recherche d'une pratique encadrée ainsi que pour des cavaliers individuels**, tenant compte à la fois de la diversité des disciplines équestres ainsi que de son patrimoine culturel et environnemental.

→ Une meilleure communication de l'offre équestre à destination de l'ensemble des populations

Le contact du cheval offre, à de nombreux égards, des bienfaits pour les personnes rencontrant des difficultés au cours de leur vie. Au-delà de la pratique sportive, les activités avec les équidés peuvent être proposées, en complément des soins conventionnels, aux personnes victimes de violence, souffrant d'une maladie ou dans un parcours de guérison (cancer, Alzheimer, etc).

Enfin, l'équitation représente aujourd'hui bien plus qu'un sport. En s'inscrivant dans les **politiques de prévention et de santé publique**, les activités équestres offrent notamment du lien social, et ce, à l'ensemble des populations. Les établissements équestres sont en effet des acteurs clés dans les territoires en étant ouverts à une diversité d'activités : lieux permettant la pratique de l'équitation, centres de formation, ateliers de médiation équine...





FEDERATION FRANÇAISE
D'EQUITATION

Parc équestre fédéral - 41600 Lamotte-Beuvron

Affaires européennes et institutionnelles

+33 (0)2 54 94 61 14 / direction@ffe.com

Communication

+33 (0)2 54 94 46 74 / communication@ffe.com

Novembre 2025 - ©FFE2025 : Photo FFE/PSV/N. Hodys/EB/ASP/Audrey Mouton/M Merelle/ZG/RT/L.Fabry



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION - FFE.COM